



## DISI RAAB

Vos contacts FO : Christian GERLE – ESI Parlette 04 73 98 31 28

Toutes les informations sur : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/D63/>

« Et vivre, ce n'est pas se résigner »  
Albert CAMUS

### CSAL du 24 Janvier 2023

### Déclaration liminaire des représentants des personnels FO-DGFIP

Monsieur le Président,

Les années se suivent, et se ressemblent. Et nous aurions pu reprendre presque mot à mot notre déclaration liminaire du 17 janvier 2023.

Comme l'an dernier, en matière de gestion des emplois, la DiSI a de la chance, contrairement à la grande majorité des services de la DGFIP qui va encore payer le prix fort de la politique de démantèlement des Services Publics.

Alors, vous nous direz, dans tout cela, que notre DiSI ne s'en sort pas trop mal avec la création de 3 emplois pour l'exercice 2024. On notera toutefois que le robinet est plutôt en train de se refermer puisque l'année dernière, ce sont 20 emplois qui avaient été créés.

Cependant, la situation que nous avons dénoncée l'an dernier, elle, persiste ; il restera, à la fin des opérations, 30 emplois vacants (dont un tiers sur l'ESI de Clermont...) !

Nous le répétons : il ne sert à rien de nous offrir des emplois si on ne nous garantit pas les effectifs correspondants.

Cela étant dit, on ne peut pas passer sous silence les nouvelles 600 suppressions d'emplois dans les services territoriaux faisant de la DGFIP la seule administration avec une trajectoire d'emplois négative.

Les conséquences de cette politique ne deviennent que trop visibles. C'est sans doute en pensant mettre la poussière sous le tapis que le ministre a confié à l'Inspection Générale des Finances la mission de réfléchir à ce que serait un niveau de «**vacance d'emplois acceptable**». La lettre de mission les invitant ainsi à réduire, par la réforme du TAGERFIP, **le sentiment qu'existerait une dette en emploi à l'égard de certaines structures ou certaines catégories pour cesser d'entretenir l'idée qu'une politique de recrutement ambitieuse permettrait d'y remédier.**

La dette d'emplois n'est pas qu'un vague sentiment, mais une réalité dramatique. Et ce n'est pas en cassant le thermomètre que nos « chers énarques » feront baisser la fièvre.

Comment ne pas faire le lien avec l'actualité récente et la constitution d'un nouveau cabinet qui ignore ostensiblement 5,7 millions de fonctionnaires :

Pas de ministre du budget.

Plus de ministre de la fonction Publique.

Nous n'avons même plus de directeur.

Les fonctionnaires n'ont plus d'interlocuteur au niveau national, et cela alors qu'était engagé un cycle de négociations sur les revalorisations de rémunérations ainsi que sur la protection sociale complémentaire, on ne peut manquer de s'interroger sur ces vacances.

Et est-ce seulement un hasard si Macron se remet à agiter le chiffon rouge de la rémunération au mérite ?

Rémunération au mérite sous entendrait donc que ces agents dont le Président de la République et tant de ministres ont pourtant vanté la valeur et le dévouement lors des différentes crises (attentats, Covid, catastrophes naturelles, etc.) ne devraient pas avoir une augmentation générale des salaires mais une prime pour quelques-uns. Prime qui, pour couronner le tout, ne rentre pas en compte dans le calcul de la retraite.

Remarquez bien qu'il y a une logique dans tout cela :

L'instauration d'une rémunération au mérite qui rend caduque et inutile toute discussion sur la revalorisation du point d'indice du régime indemnitaire. C'est donc la mort des statuts de la Fonction Publique. A partir de là, quel besoin de s'embarrasser d'un ministre de ladite Fonction Publique ?

Le Président de la République serait bien avisé de relire l'origine et les fondements du statut général des fonctionnaires.

Ceux-ci ne perçoivent pas de salaire, mais un traitement pour service fait, garantie fondamentale par le législateur, il n'y a donc nulle notion de mérite en termes de rémunération.

Ministre de tutelle ou pas, le bureau fédéral de la FGF FO continuera de porter ses revendications, y compris auprès du Premier ministre, patron des fonctionnaires. Cela commence par l'abandon du projet de loi Fonction publique programmé notamment pour casser le statut général des fonctionnaires.

**NON à la rémunération au mérite**

**Abandon du projet de loi Fonction Publique programmé pour casser le statut des Fonctionnaires.**

**Hausse immédiate et significative des traitements**

**Les élus FO-DGFiP : Christian GERLE – Philippe BADEL**